

Au cours de la séance plénière du 30 juin 2008, qui s'est tenue à Neuilly-sur-Seine, sous la présidence de Pierre COMPTE, vice-président, le président Bernard REMAUD ayant eu un empêchement, la Commission a

- apporté certaines précisions au compte rendu de la séance plénière des 3 et 4 juin 2008, mais en reportant son adoption à la prochaine séance plénière qui a été fixée au mardi 2 septembre 2008.
- désigné des rapporteurs pour différentes missions

La Commission a également autorisé, **à titre tout à fait exceptionnel**, les établissements suivants :

**Ecole supérieure des technologies industrielles avancées (ESTIA)**

**Ecole supérieure de chimie organique et minérale (ESCOM)**

à effectuer un recrutement d'étudiants et d'apprentis pour l'ESTIA, d'apprentis pour l'ESCOM, à la rentrée 2008 alors que les habilitations correspondantes se terminent à la fin de la présente année universitaire.

La Commission rappelle que les établissements doivent transmettre en temps utile les demandes de renouvellement s'ils souhaitent ne pas se retrouver sans habilitation valide.

Ensuite, la Commission a donné des avis et pris une décision:

## 1/ Suivi périodique du Nord-Ouest (habilitation à compter de la rentrée 2008)

### - Région Centre – Académie d'Orléans-Tours (suite)

**Ecole nationale d'ingénieurs du Val-de-Loire (ENIVL):** Avis favorable au renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale d'ingénieurs du Val-de-Loire*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

**Université d'Orléans - Ecole polytechnique de l'Université d'Orléans (Polytech'Orléans):** L'examen de renouvellement des habilitations, dans le cadre du suivi périodique, est reporté à la prochaine séance plénière ([2 septembre 2008](#)). Le recrutement 2008 s'effectuera normalement dans les spécialités actuellement habilitées.

## 2/ Suivi général des habilitations

**Université de Pau – Ecole nationale supérieure en génie des technologies industrielles (ENSGTI):**

Avis favorable à l'habilitation, pour 3 ans à compter de la rentrée 2008 ([mise en phase avec l'évaluation périodique](#)), à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure en génie des technologies industrielles de l'Université de Pau*, dans les 2 spécialités - *Génie des procédés (nouvel intitulé)* – *Energétique (création acceptée les 3 et 4 juin 2008)* - en formation initiale sous statut d'étudiant.

Avis favorable au renouvellement, pour 3 ans à compter de la rentrée 2008 ([mise en phase avec l'évaluation périodique](#)), de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Université de Pau*, spécialité *Bâtiment et travaux publics*, en formation initiale sous statut d'étudiant (site d'Anglet)

**Université de Mulhouse – Ecole nationale supérieure d'ingénieurs Sud-Alsace (ENSISA):** Avis favorable au renouvellement, pour 2 ans à compter de la rentrée 2008 ([mise en phase avec l'évaluation périodique](#)), de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure d'ingénieurs Sud-Alsace de l'Université de Mulhouse*, dans les 4 spécialités – *Informatique et réseaux* – *Mécanique* – *Systèmes et signaux* – *Textile et fibres (nouvel intitulé)* - en formation initiale sous statut d'étudiant.

**Centre universitaire de formation et de recherche du Nord-Est Midi-Pyrénées Jean-François Champollion:** Avis favorable au renouvellement, pour la seule rentrée 2008, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé du Centre universitaire de formation et de recherche du Nord-Est Midi-Pyrénées Jean-François Champollion*, spécialité *Informatique*, en formation initiale sous statut d'étudiant (site de Castres). La Commission considère que le portage de cette formation doit être revu.

**Institut national polytechnique de Toulouse – Ecole nationale supérieure d'électrotechnique, d'électronique, d'informatique, d'hydraulique et des télécommunications (ENSEEIHT):** L'examen de renouvellement des habilitations, dans le cadre du suivi général, est reporté à la prochaine séance plénière (2 septembre 2008). Le recrutement 2008 s'effectuera normalement dans les spécialités actuellement habilitées.

**Institut supérieur d'agriculture de Lille:** Compte tenu des évolutions en cours, la Commission décide la prorogation, pour l'année 2008-2009, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur d'agriculture de Lille*, spécialité *Aménagement paysager de l'espace*, en partenariat avec l'*ITIAPE*.

### 3/ Création d'une nouvelle spécialité

**Université Paris-XIII (Sup Galilée):** Avis favorable à l'habilitation, pour 2 ans à compter de la rentrée 2008 (*mise en phase avec l'échéance de l'habilitation des autres spécialités*), à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Université Paris-XIII*, spécialité *Energétique*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

### 4/ Développement de l'apprentissage – création d'une nouvelle spécialité

**Ecole nationale supérieure d'ingénieurs de Caen (ENSICAEN):** Avis favorable à l'habilitation, pour 5 ans à compter de la rentrée 2009 (*mise en phase avec l'évaluation périodique*), à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure d'ingénieurs de Caen*, spécialité *Matériaux et mécanique*, en formation initiale sous statut d'apprenti (1<sup>ère</sup> année sur le site de Caen, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années sur le site de Flers).

André MORA